



- Zone constructible à usage d'activités sans risque des équipements **(R111-4, R111-4, R111-4 et R111-4)**
- Zone constructible
- Zone constructible sans risque des équipements **(R111-5, R111-6, R111-6, R111-6 et R111-6)**
- Zone naturelle
- Zone naturelle inondable (R 111-3)
- Zone naturelle protégée (R 111-2)



maître d'ouvrage commune de marolles		élaboration réalisé par : BRUNO date : MARS plan : 04/20 échelle : 1/5000
carte communale documents graphiques partie nord		
maître d'œuvre Direction Départementale des Territoires du Gers		2-1